

Objectifs généraux

« Assistant professeur » est une qualification fédérale, délivrée par la Ligue, qui permet à son titulaire d'assister avec une réelle efficacité pédagogique et en sa présence, un enseignant titulaire d'un diplôme professionnel en Judo-Jujitsu. L'assistant professeur est sous l'autorité fonctionnelle de cet enseignant qui est son tuteur, il ne peut intervenir seul. Il ne peut exercer que dans le cadre des activités de l'association où il est licencié.

Objectifs opérationnels et compétences visées

Le Certificat d'Assistant Professeur (C.A.P) autorise son titulaire à assister bénévolement son professeur dans une association affiliée à la FFJDA.

Cette qualification ne permet pas d'exercer en autonomie pédagogique, ni même de délivrer de grade.

Parcours de formation

La formation se déroule en alternant des séquences de stages pédagogiques en club sous la responsabilité du professeur qui sera le tuteur pédagogique et des séquences de formation pratiques et théoriques. Dans le cadre de cette formation, la Ligue s'appuie sur ses Comités Départementaux en leur délégrant tout ou partie de la formation de cette qualification. Si le nombre de postulants est insuffisant pour mettre en place cette formation au niveau départemental, un regroupement pourra être effectué entre plusieurs départements, voire directement au niveau régional.

Le titre d'Assistant Professeur est obtenu après :

1. **Un stage pédagogique** d'une durée minimale de 50 heures, effectué dans le club d'appartenance du (de la) candidat(e) ;
2. **Une formation** de 30 heures organisée par le Comité Départemental d'appartenance ou la Ligue, comprenant les thèmes suivants :
 - Connaître l'historique et les finalités du Judo (l'éducation par le Judo) ;
 - Être capable d'inculquer les règles de vie au Dojo ;
 - Être capable de démontrer et expliquer les principales habiletés techniques fondamentales de base debout et au sol ;
 - Être capable d'assister efficacement son professeur lors des séances (encadrement, correction, démonstration...);
 - Connaître les caractéristiques spécifiques vulgarisées des publics sur lesquels il va intervenir ;
 - Être capable analyser des situations d'enseignement de son professeur (ses interventions et son attitude avec l'activité des élèves) ;
 - Connaître les aspects sécuritaires de base (hygiène, sécurité dans les Dojo, pratique des Judoka) ;
 - Connaître la conduite à tenir en cas d'accident ;
 - Assister à une présentation de la filière de formation de la FFJDA
3. **Un bilan final.**

Les exigences préalables à l'entrée en formation

L'inscription à la formation par le candidat est conditionnée par les dispositions suivantes :

- Être présenté(e) par le président et le professeur du club où le candidat est licencié ;
- Être au moins mineur ;
- Être au moins ceinture bleue ;
- Être licencié(e) à la FFJDA pour l'année en cours ;
- Fournir le dossier d'inscription complet avec le curriculum vitae mentionnant notamment le cursus Judo et les motivations du candidat.

Le dossier de candidature sera à déposer auprès de la Ligue.

L'examen final

Un bilan final d'une durée de 30 minutes maximum, est mené par un Jury composé de 2 personnes à minima BPJEPS. Il comprend les parties suivantes :

A. Entretien pédagogique (15 minutes maximum) :

- Présenter l'expérience acquise lors du stage pédagogique en club (un support de présentation peut être utilisé) ;
- S'entretenir avec le jury sur le stage pédagogique réalisé en club ;

B. Démonstration technique (15 minutes maximum) :

- Démonstration technique de base libre de 3 à 5 minutes (Tachi Waza et Ne Waza)
- La démonstration est suivie d'un entretien de 10 minutes sur les aspects fondamentaux et sécuritaires de la pratique. Des démonstrations et précisions sur des points techniques, exercices d'entraînement... pourront être demandées par le Jury.

FRANCE JUDO		BILAN FINAL - CERTIFICAT D'ASSISTANT PROFESSEUR							
Nom Prénom du(de la) candidat(e) :				Signature du(de la) candidat(e)					
Date de l'épreuve : / /		Lieu :							
<p style="text-align: center;">Cette grille propose aux évaluateurs de tenir compte d'un certain nombre d'items caractéristiques et de situer la prestation du(de la) candidat(e) sur échelle à 6 niveaux : TI (Très Insuffisant), I (Insuffisant), M (Moyen), AB (Assez Bien), B (Bien) et TB (Très Bien.)</p>									
Epreuve 1 - Rapport pédagogique (15' dont 5' de préparation + 10' d'entretien.)				TI	I	M	AB	B	TB
Présentation de l'expérience acquise lors du stage pédagogique en club.									
Entretien avec le jury sur le stage pédagogique en club.									
Epreuve 2 - Démonstration technique (15' dont 5' de démonstration et 10' d'entretien)				TI	I	M	AB	B	TB
Démonstration technique de base, libre de 3 à 5 minutes (Tachi Waza et Ne Waza).									
Entretien sur les aspects techniques fondamentaux et sécuritaires de la pratique..									
Connaissance et maîtrise des exercices d'entraînement.									
Niveau global du(de la) candidat(e).		Observations				Signatures du jury			
Très Insuffisant (TI)						NOM Prénom - Jury 1		Signature - Jury 1	
Insuffisant (I)									
Moyen (M)									
Assez Bien (AB)						NOM Prénom - Jury 2		Signature - Jury 1	
Bien (B)									
Très Bien (TB)									

Déroulement de la formation

Les sessions de formation en présentiel seront programmées par les Comités Départementaux ou la Ligue, en fonction du nombre de candidats. Les dates et lieux de formation seront donc communiqués après la clôture des inscriptions.

A. 18 heures seront effectuées sur des demi-journées spécifiques :

- Habiletés Techniques Fondamentales debout et au sol** (programme de la méthode française d'enseignement, activités proposées aux différents âges) : 7 heures

Dates	Lieux	Volume horaire
		4 heures
		3 heures

- Pédagogie** (connaissance des caractéristiques des différents publics, l'enseignement) : 7 heures

Dates	Lieux	Volume horaire
		3 heures
		4 heures

- L'histoire, le système fédéral** (la filière de formation...) : 4 heures

Dates	Lieux	Volume horaire
		4 heures

B. 12 heures seront effectuées sur des plates-formes de formations départementales ou régionales, à la discrétion des candidats. L'inscription à ces temps de formation se fera sous le couvert du Conseiller Technique départemental.

4. Habiletés Techniques Fondamentales : Nage No Kata (sur les plates-formes départementales avant passages d'UV) : 4 heures

Dates	Lieux	Volume horaire
		2 heures
		2 heures

5. Habiletés Techniques Fondamentales : Jujitsu et self défense (sur les plates-formes départementales avant passages d'UV) : 4 heures

Dates	Lieux	Volume horaire
		2 heures
		2 heures

6. Rôle de commissaire sportif ou arbitre (engagement sur les stages d'arbitrage ou les sessions de requis des grades pour le 1^{er} et 2^{ème} Dan – UV4) : 4 heures

Programme

Le socle commun (30 heures) abordera les notions suivantes :

Maîtriser les aspects de la réglementation et de la sécurité (8 heures) :

- Être capable d'énoncer les aspects sécuritaires de base :
 - ☞ Les règles d'hygiène (propreté des lieux, des pratiquants) ;
 - ☞ Les règles de sécurité (le tapis et ses abords, la tenue du Judoka) ;
 - ☞ Les règles de pratique (actions autorisées et interdites).
- Être capable de réagir en cas d'accident (éléments du PSC1) ;
- Connaitre la filière de formation fédérale ;
- Connaitre les grandes lignes de l'histoire du Judo et de sa finalité ;
- Pouvoir s'impliquer dans l'organisation d'une manifestation (rôle de l'arbitre et du commissaire sportif).

Maîtriser les aspects techniques de base suivants (15 heures) :

- Être capable de démontrer et expliquer les principales habiletés techniques fondamentales debout issues du programme de la ceinture jaune à la ceinture marron de la progression française de 2019 :
 - ☞ Techniques de projection ;
 - ☞ Situations d'étude.
- Être capable de démontrer et expliquer les principales habiletés techniques fondamentales au sol issues du programme de la ceinture jaune à la ceinture marron de la progression française de 2019 :
 - ☞ Techniques d'immobilisation, d'étranglement et clés de bras ;
 - ☞ Situations d'étude.
- Connaitre les trois premières séries du Nage No Kata ;
- Connaitre des éléments de base du Jujitsu (Atemi, blocages et esquives, clés et projections).

Maîtriser les aspects pédagogiques (7 heures) :

- Connaitre les caractéristiques des différents publics (généralités) ;
- Être capable d'énoncer les règles de vie au Dojo, en s'appuyant sur les éléments du Code Moral ;
- Être capable d'encadrer un petit groupe d'élèves (démonstration collective) ;
- Être capable de conseiller et de corriger individuellement les élèves ;
- Être capable d'analyser une séance :
 - ☞ Interventions de l'enseignant (choix, interventions) ;
 - ☞ Activité et attitude élèves, réussites et échecs.
- Être capable de participer à la mise en application des règles de sécurité lors de la pratique au niveau des Judoka et de l'environnement matériel.

Équipe pédagogique

La formation est coordonnée par **Frank VUILLEMINÉY**, Cadre Technique d'État (DTR) des Pays de la Loire et ex-entraîneur de Pôle France et **Marcel ERIAUD**, ancien CTR, responsable des formations sur la Ligue de Judo des Pays de la Loire.

L'équipe des formateurs est constituée d'experts de la discipline dont les compétences sont attestées par leur expérience ou leur diplôme : Conseillers Techniques Fédéraux membres de l'Équipe Technique Régionale, formateurs régionaux, élus et haut-gradés.

Équivalences et suite de parcours

Une remise officielle de diplôme lors du stage de rentrée ou autres manifestations, valorisera la prestation des candidats.

Un fichier des assistants professeur sera tenu au niveau régional avec un suivi annuel des populations. Les informations sur les nouveaux certifiés seront communiquées à la direction nationale de la formation.

L'assistant professeur pourra être invité aux stages de formation continue (adaptés à leur niveau) organisés par le Comité et la Ligue.

La valorisation de l'expérience acquise en tant qu'Assistant Professeur sera prise en compte pour accéder à la qualification supérieure, sous forme d'allègement de formation.

Financement

Coût de la formation : 10 € de l'heure soit, pour un parcours complet, 300 €.

Les coûts de formation ne sont pas éligibles aux financements des OPCO (AFDAS). Des prises en charge totales ou partielles sont cependant possibles :

- Par l'association dans laquelle Assistant Professeur interviendra ensuite bénévolement :
 - ✓ Fonds propres de l'association
 - ✓ Dossier ANS 2024, dans le cadre de l'objectif 1 « Développement de la pratique » (Création d'une nouvelle offre de pratique ou augmentation de l'offre existante)
- Par le Conseil Régional (e.pass Culture Sport, 60 € accordés avec le e.coupon d'engagement citoyen) pour tous les jeunes de 15 à 19 ans habitant en Pays de la Loire, et sans limites d'âge pour les jeunes scolarisés en lycée, CFA, IME, MFR des Pays de la Loire.